



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUN 2001

**Appel d'offres pour la pose de réseau des eaux pluviales sur
diverses rues - Convention avec la CAN pour la pose en
coordination du réseau des eaux usées**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012272001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Eau et Assainissement

**Appel d'offres pour la pose de réseau des eaux pluviales sur
diverses rues - Convention avec la CAN pour la pose en
coordination du réseau des eaux usées**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Communauté d'Agglomération de Niort lance un appel d'offres pour l'extension du réseau d'assainissement sur diverses rues, afin de raccorder des lotissements et autres opérations immobilières.

La pose, sur certains tronçons, dans la même tranchée du réseau pluvial doit être réalisé.

Les rues concernées sont la rue du Galuchet, Tristan Tsara, Pergaud, Joule, Letrin.

Un appel d'offres doit être lancé pour ces travaux.

Dans ce dossier seront également inclus les travaux d'évacuation des eaux pluviales du secteur de la Folie qui a fait l'objet d'une convention avec la commune de Coulon.

La pose des 2 réseaux devant être faite dans la même fouille, il est convenu que la CAN procédera à l'ouverture des tranchées et à la réfection de voirie afférentes au réseau pluvial. Elle inclura ces plus-values dans son dossier d'appel d'offres.

La Ville, remboursera à la CAN, par convention cette prise en compte des terrassements et voiries.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention et autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer
- Approuver le dossier d'appel d'offres, autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la procédure et à signer le marché à venir.

(B. BELLEC, Président de la C.A.N., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 1 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nicole GRAVAT

CONVENTIONErreur! Signet non défini.

ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET LA CAN POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUES
DU GALUCHET, LETRIN, TRISTAN TSARA, LOUIS PERGAUD
ET JOULEErreur! Signet non défini.



Objet : Travaux d'assainissement rues du Galuchet, Letrin, Tristan Tsara, Louis Pergaud et JouleErreur! Signet non défini.

ENTRE

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Bernard BELLEC, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération de Niort, représentée par Monsieur Bernard BELLEC, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté du

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération doivent réaliser en coordination la pose des réseaux eaux pluviales et eaux usées sur certaines rues de Niort : Rues du Galuchet, Letrin, Tristan Tsara, Louis Pergaud et Joule.

Les réseaux devant être posés dans la même tranchée, il est convenu que la CAN inclura dans son dossier de consultation des entreprises les plus value tranchée, remblaiement et réfections de voiries nécessaires à la pose de réseau pluvial.

De son côté, la Ville lance une consultation pour la pose dans la tranchée ouverte du réseau pluvial.

Les travaux réalisés à partir des 2 marchés devront être exécutés en coordination.

La Ville remboursera à la CAN la plus value terrassements et réfections afférente au réseau pluvial.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION DE LA VILLE

Le supplément de travaux occasionné par la sur-largeur de tranchée et les travaux supplémentaires de voirie et remblais sont estimés à 250 000 TTC.

Le compte définitif de ces suppléments seront arrêtés après établissement du décompte définitif général des travaux et facturés à la Ville de Niort par la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION - FORCE EXECUTOIRE.

La présente convention durera jusqu'au terme des travaux et au paiement du titre de recette.
Elle ne deviendra exécutoire qu'après transmission à Monsieur le Préfet des DEUX-SEVRES.

Fait à Niort, le

Le Maire de Niort

Le Président
de la Communauté d'Agglomération de Niort,

Bernard BELLEC

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)